

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 21 janvier 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 décembre 2018 et des sessions du 17 décembre 2018 (2)

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 décembre 2018.

- Liste des contrats de plus de 25 000\$

Dépôt du rapport de la liste des contrats de plus de 25 000\$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 580 m³, moyenne: 83 m³/jr
Secteur Les Buissons : 6 984 m³, moyenne: 225 m³/jr
Station de recherche : Non disponible
Camping de la Rive : Non disponible

2019-01-001
6787

2019-01-002
6787

2019-01-003
6787



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 12 et 19 décembre 2018
Incendies: 1, 15, 12 et 31 décembre 2018
Premiers répondants : 16 décembre 2018
Formation des pompiers : Aucune
Rencontre : Aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 17 octobre 2018
Procès-verbal : 28 novembre 2018
Procès-verbal : 19 décembre 2018

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2019-01-004
6788

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Mme Mariechantal Chassé, ministre de l'Environnement -2018-12-14- information que la performance de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, lui a valu en 2018 une subvention de 219 912,86 \$, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

* Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation -2018-12-18- information des paramètres financiers visant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour la période 2019-2023. Pour Pointe-aux-Outardes ce serait un montant d'environ 799 883 \$.

* M. Jean-Sébastien Dion, directeur, direction de l'organisation policière - 218-12-18- confirmation qu'une aide financière serait accordée aux municipalités pour les services de police de la Sûreté du Québec pour l'année 2019, afin de plafonner la hausse maximale de la facture à 3,13%, par rapport à celle de 2018.

* M. Jean Bissonnette, sous-ministre associé, direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie -2018-12-21- envoi de l'entente de financement entre le ministère de la Sécurité publique et le Village de Pointe-aux-Outardes visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la rue Labrie à Pointe-aux-Outardes, pour signature.

* M. Alexandre Brassard, attaché politique, Cabinet du premier ministre du Québec – 2019-01-08- accusé réception de la résolution numéro 2018-12-288 en appui au maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario.

* Mme J. Côté, agente de la correspondance de la direction, Cabinet du Premier ministre du Canada -2019-01-04- accusé réception de la résolution au sujet du maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario.

Expédiée :

* M. Gervais Hallé, Transport E, Hallé & Fils -19-12-11- Envoi de la résolution numéro 2018-12-275 selon laquelle le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-2018-03 afin de permettre la construction d'un garage métallique de stockage au 25, chemin de la Scierie.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



- * M. Michel Gagnon, ingénieur et gestionnaire de projet, Jean Fournier inc. -18-12-12- Envoi de la résolution numéro 2018-12-284 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes va procéder au paiement de la demande de paiement #3 pour les ouvrages terminés au 7 novembre 2018. Le montant à payer avec une retenue de 5% du coût des travaux, est de 19 647,51 \$, taxes incluses.

- * M. Michel Gagnon, ingénieur et gestionnaire de projet, Jean Fournier inc. -18-12-12- Envoi de la résolution numéro 2018-12-285 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes va procéder au paiement de la demande de paiement #7 pour les ouvrages terminés au 7 novembre 2018. Le montant à payer avec une retenue de 5% du coût des travaux, est de 54 908,52 \$, taxes incluses.

- * Programme d'aide à la voirie locale – PPA, ministère des Transports du Québec -28-12-12- Envoi de la résolution numéro 2018-12-286 selon laquelle le conseil municipal approuve les dépenses au montant de 10 712 \$ relativement au travaux d'amélioration réalisés et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

- * Mme Evelyne Roy, présidente du Club Les Skieurs de la Savane -18-12-12- Envoi de la résolution numéro 2018-12-287 selon laquelle le conseil municipal autorise de rembourser l'essence de la motoneige qui servira à l'entretien hivernal de la piste de ski de fond, au Club Les Skieurs de la Savane.

- * M. François Girard, VAR inc. -18-12-12- Envoi de la résolution numéro 2018-12-310 selon laquelle le conseil municipal accepte le prix soumis pour réaliser les travaux de raccordement électrique des groupes électrogènes des stations de pompage de Pointe-aux-Outardes et Les Buissons, au coût de 19 300 \$, plus taxes.

- * Mme Evelyne Roy, présidente du Club Les Skieurs de la Savane -18-12-19- Envoi de la résolution numéro 2018-12-313 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie le Club Les Skieurs de la Savane dans leur démarche d'aide financière afin d'améliorer leurs services et confirme l'engagement et le soutien de la municipalité.

- * Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -18-12-19- Envoi de la résolution numéro 2018-12-314 selon laquelle le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'addenda #2 du protocole d'entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération.

- * Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -18-12-19- Envoi de la résolution numéro 2018-12-315 selon laquelle le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Manicouagan.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.



2019-01-005
6790

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2019-01-21, ainsi que les transferts budgétaires suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2018

Transferts:

02 11000 331	Téléphone – Maire	+	50 \$
02 13000 527	Ent. et rép. – Équipement ADM	+	950 \$
02 32000 331	Service téléphonique - Voirie	+	150 \$
02 32000 339	Système de télécom. – Voirie	+	1 250 \$
02 32000 526	Ent. et rép. – Machinerie et outillage	+	150 \$
02 34000 681	Électricité – Éclairage public	+	350 \$
02 41300 649	Pièces et accessoires - distribution	+	1 250 \$
02 41500 419	Serv. Techniques – Vidanges fosses	+	750 \$
02 70120 331	Téléphonie – Centre com. C.L.	+	150 \$
02 70120 522	Entretien et réparation bâtiment	+	1 350 \$
		+	<u>6 400 \$</u>
02 11000 131	Rémunération des élus	-	650 \$
02 11000 200	Charges sociales - Employeur	-	100 \$
02 13000 310	Frais de déplacements	-	150 \$
02 13000 321	Frais de poste	-	100 \$
02 32000 631	Essence et huile Voirie	-	200 \$
02 32000 650	Vêtements, chaussures et acc.	-	100 \$
02 34000 419	Services techniques	-	600 ?
02 35500 649	Plaques de rues, signalisation	-	1 000 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. Eau	-	500 \$
02 41300 200	Charges sociales - Employeur	-	250 \$
02 41300 516	Location de machinerie	-	950 \$
02 41300 521	Entretien infrastructures – réseaux	-	300 \$
02 70120 141	Salaire régulier – C.C.R	-	100 \$
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	-	350 \$
02 70120 526	Entretien disco	-	600 \$
02 70120 643	Outillage.	-	450 \$
		-	<u>6 400 \$</u>

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

2019-01-006
6790

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT 348-18 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX EN
LIEN AVEC LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 954 et suivants du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables quant aux modalités de paiement des taxes foncières ou autres;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes entend se prévaloir des articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale et imposer une taxe foncière générale à taux variables qui est particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels prévue à l'article 244.33, la catégorie des immeubles agricoles prévue à l'article 244.36.1, ainsi que la catégorie des immeubles industriels prévue à l'article 244.34;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers du réseau d'aqueduc pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce réseau;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers pour l'enlèvement, la récupération et la destruction des déchets pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce service;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers du réseau d'égout situé sur la rue David pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce réseau;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer un tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées pour pourvoir aux dépenses de ce service;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été présenté à la session spéciale du 17 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, que le Règlement numéro 348-18 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs en regard du budget, des taux de taxes et des tarifs de compensation.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CHAPITRE I – DÉPENSES ET REVENUS POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2019 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale:	412 836 \$
Sécurité publique:	241 996 \$
Transport:	322 820 \$
Hygiène du milieu:	380 075 \$
Santé et bien-être:	4 000 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire:	85 236 \$
Loisirs et culture:	215 213 \$
Frais de financement:	15 020 \$
Remboursement en capital:	42 000 \$
Fonds des dépenses en immobilisation:	0 \$
Total des dépenses:	1 719 196 \$

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes:

a) **RECETTES SPÉCIFIQUES:**

Autres recettes:	37 200 \$
Compensations pour services municipaux:	379 677 \$
Subventions gouvernementales ou autres:	99 301 \$

b) **RECETTE BASÉE SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION:**

Immeubles des écoles élémentaires : 20 541 \$

c) Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques, ainsi que la recette basée sur le taux global de taxation, les revenus des taxes foncières sont les suivants:

Catégorie résiduelle par 100 \$ d'évaluation imposable
 $80\,599\,650 \$ \times 1,00 \$/100 \$ = 805\,997 \$$

Catégorie des immeubles non résidentiels
 $6\,805\,050 \$ \times 1,93 \$/100 \$ = 131\,337 \$$

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



Catégorie des immeubles industriels 6 700 000 \$ X 2,40 \$/100 \$ =	160 800 \$
Catégorie des immeubles agricoles 3 195 300 \$ X 1,00 \$/100 \$ =	31 953 \$
Immeubles du gouvernement provincial 2 409 500 \$ X 1,93 \$/100 \$ =	46 503 \$
Taxe de secteur – Entretien enrochement 5 886 500 \$ X 0,10 \$/100 \$ =	<u>5 887 \$</u>
Total des recettes:	1 719 196 \$

ARTICLE 3

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2019.

CHAPITRE II – TAXES FONCIÈRES

ARTICLE 4

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX DE BASE ET PARTICULIER À LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE

Afin d'acquitter les dépenses d'administration générale et des autres dépenses non spécifiquement visées par d'autres taxes, le conseil fixe le taux de base de la taxe foncière générale à 1,00 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable sur les biens-fonds identifiés au rôle d'évaluation foncière comme appartenant à la catégorie résiduelle, sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît à ce rôle. Ce taux de base de la taxe foncière générale particulier à la catégorie résiduelle, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,00 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 5

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Le conseil municipal impose un taux particulier de 1,93 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles non résidentiels tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,93 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 6

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES AGRICOLES

Le conseil municipal impose un taux particulier de 1,00 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles agricoles tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,00 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

ARTICLE 7

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Le conseil municipal impose un taux particulier de 2,40 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles industriels tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles industriels, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 2,40 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 8

TAXE DE SECTEUR - ENROCHEMENT

La taxe spéciale de secteur, pour un immeuble imposable situé en bordure de la rue Labrie (Ouest) sont les lots 4 à 12 du rang de la Pointe-aux-Outardes, est fixée à 0,10 \$/100 \$ d'évaluation.

CHAPITRE III – TARIFS DE COMPENSATION

ARTICLE 9

Les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc sont fixés à:

Maison d'habitation	220 \$ annuel
Épicerie, dépanneur, magasin, cantine, boutique de fleurs ou autre du même genre	95 \$ annuel
Parc régional	95 \$ annuel
Salon de coiffure, salon de toilettage	95 \$ annuel
Bureau-commerce	95 \$ annuel
Salon de coiffure ou de toilettage avec un logement – (95 \$ + 220 \$)	315 \$ annuel
Garage de mécanique générale, de débosselage, station service ou autre du même genre	159 \$ annuel
Restaurant avec un logement (95 \$ + 220 \$)	315 \$ annuel
Centre récréatif	220 \$ annuel
Édifice public utilisé à des fins culturelles, sociales ou charitables avec un logement	597 \$ annuel
Édifice gouvernemental	505 \$ annuel
Pour tout édifice public utilisé à des fins de recherches, agricoles ou autres	505 \$ annuel
Entreprises industrielles, entreprises touristiques	

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



- tarif aux gallons consommés
dans l'année et mesurés au comp-
teur (camping) 1,07 \$/m³

ARTICLE 10

Les tarifs de compensation pour l'enlèvement, la récupération et la destruction des déchets sont fixés à:

Pour toute résidence unifami- liale qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale ou d'une maison mobile	205 \$ annuel
Pour chacun des logements d'une maison qui en comprend plus qu'un (1)	205 \$ annuel
Pour toute résidence, maison mobile, semi-remorque, utilisé ou destiné à être utilisé comme habitation saisonnière	205 \$ annuel
Pour tout commerce, qu'il s'agisse d'une épicerie, can- tine, dépanneur, boutique de fleurs, gaz-bar ou tout autre du même genre	205 \$ annuel
Pour tout parc touristique	205 \$ annuel
Pour tout salon de coiffure ou de toilettage	205 \$ annuel
Pour bureau-commerce	205 \$ annuel
Pour tout garage, qu'il s'agisse d'un garage de dé- bosselage, de mécanique géné- rale, d'une station de service, ou tout autre du même genre	205 \$ annuel
Pour tout bar, restaurant, brasserie, hôtel ou tout autre du même genre	205 \$ annuel
Centre récréatif	205 \$ annuel
Coopérative agricole	205 \$ annuel
Pour les écoles primaires --- articles 204, 205 et 207 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre 72	Exempté
Pour tout édifice utilisé à des fins culturelles, sociales ou charitables avec un logement	470 \$ annuel
Pour tout édifice public utilisé à des fins de recherches, agricoles ou autres	1 080 \$ annuel
Pour toute entreprise touris- tique (camping)	1 690 \$ annuel



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

ARTICLE 11

Le tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées tel que décrit dans le règlement numéro 267-02 est fixé à :

131,00 \$ annuel

ARTICLE 12

Le tarif de compensation pour le service d'égout de la rue David des résidences isolées est fixé à :

207,00 \$ annuel

ARTICLE 13

Un taux d'intérêt de 7 % et des pénalités de 5 % s'appliqueront aux taxes 2019 non payées dans les délais prescrits, soit trois (3) versements égaux lorsque le montant des taxes annuelles (foncières, spéciales et services) dépassera 300 \$, sinon, un versement annuel.

De plus, la Municipalité ne paiera aucun intérêt aux contribuables qui auront un solde créditeur à leur compte.

ARTICLE 14

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2019-01-007
6796

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019 - COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2019 de M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au coût de 375 \$, plus taxes.

2019-01-008
6796

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2019- ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2019, de Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 811 \$, plus taxes.

2019-01-009
6796

ÉCOLE SECONDAIRE SERGE BOUCHARD – GALA MÉRITAS 2019

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 200 \$ au « Gala Méritas » 2019 de l'école secondaire Serge-Bouchard tout en ayant trois (3) critères possible dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- amélioration significative au plan académique;
- qui s'implique dans le milieu scolaire.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2019-01-010
6797

**ASSISTANCE PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE EN URBANISME
2019 – JEAN-YVES BOUCHARD, URBANISTE**

CONSIDÉRANT l'offre reçue en décembre 2018 de Jean-Yves Bouchard, urbaniste, concernant des services d'assistance professionnelle et technique en urbanisme pour 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance comprend différents services.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour l'année 2019, l'offre d'assistance professionnelle et technique en urbanisme de Jean-Yves Bouchard, urbaniste, qui comprend les services suivants :

- consultation téléphonique;
- recherche, analyse et rédaction de notes de services ou de courts avis professionnels;
- rédaction de projets de règlement (amendements) à l'initiative de la municipalité incluant, les avis de motion, les avis publics et les calendriers d'adoption.

au coût de 2 500 \$, plus taxes.

2019-01-011
6797

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION - CULTURE CÔTE-NORD

Il est proposé par le conseiller M. Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2019 auprès de Culture Côte-Nord au coût de 50 \$.

2019-01-012
6797

**JOURNÉE DE FORMATION – L'EAU ET LES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT la tenue d'une journée de formation ayant pour thème l'eau et les infrastructures municipales à Pessamit, le 7 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette formation s'adresse principalement aux gestionnaires et aux responsables et/ou opérateurs des installations de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister à la journée de formation ayant pour thème l'eau et les infrastructures municipales offerte par Can-Explore, Nordikeau et Akifer qui aura lieu le 7 février 2019, à Pessamit, au coût de 245 \$, taxes incluses.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette journée de formation.

2019-01-013
6797

**WEBINAIRE «LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL : LES DERNIÈRES
MODIFICATIONS» - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU
QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer au webinaire « Loi sur les normes du travail : Les dernières modifications » qui aura lieu le 28 janvier 2019, par accès internet, au coût de 99 \$, plus taxes.



2019-01-014
6798

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

OFFRE DE SERVICE - DJAZZ

CONSIDÉRANT QU' un rafraichissement de la ligne graphique doit être réalisé pour les 4 panneaux d'interprétation pour le portail d'entrée avant leur impression ;

CONSIDÉRANT le désir de faire réaliser une mise en page de la carte du territoire de Pointe-aux-Outardes qui serait installée dans la salle du conseil afin de répondre aux besoins de consultation, mise en situation ou décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de mandater DJAZZ pour :

- le rafraichissement de la ligne graphique de 4 panneaux d'interprétation pour le portail d'entrée avant leur impression;
- la mise en page de la carte du territoire de Pointe-aux-Outardes afin de répondre aux besoin de consultation, mise en situation ou décision, avant son impression;

et ce au coût de 931,30 \$, taxes incluses.

2019-01-015
6798

MARQUAGE LIGNE DE RUE – CHEMIN PRINCIPAL SECTEUR ZONE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QU' après vérifications auprès du ministère des Transports concernant la zone de dépassement à la fin de la vitesse affichée de 70 km/heure et le début de la zone scolaire est conforme au Code de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes considère que cette zone de dépassement à l'arrivée de la limite de 50 km/heure est problématique puisque c'est une zone scolaire et ce secteur inclue aussi nos services municipaux de loisirs et la maison des jeunes;

CONSIDÉRANT QU' il serait important que la situation soit corrigée afin de contribuer à la sécurité des citoyens et enfants dans cette zone de services à la population.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de demander au ministère des Transports de procéder à la correction du marquage de la chaussée du chemin Principal à fin d'interdire les dépassements à la fin de la vitesse affichée 70 km/heure et le début de la zone scolaire qui inclue un secteur de services aux citoyens.

2019-01-016
6798

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire engager des étudiants pour l'été 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents concernant les demandes pour le programme « Emploi d'Été Canada 2019 ».

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



2019-01-017
6799

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Jean-François Gauthier au titre de maire suppléant pour la période du 22 janvier au 11 mars 2019, inclusivement.

AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS


Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-01-018
6799

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 20h10.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE